

*Dan Cohen***21Leroux**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 260,00 €
Siège social : 11 rue de Magdebourg 75116 Paris
979 454 592 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 07 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le sept février

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS) ;
- Adoption article par article des nouveaux statuts de la Société sous sa forme nouvelle de SAS ;
- Nomination du Président de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée désigne en qualité de Président de séance, Monsieur Dan Cohen, Gérant,

Monsieur le Président constate que la totalité des associés est présent.

Soit au total 1 260 parts sociales sur les 1260 composant le capital social

Monsieur le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses Résolutions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la Société sous sa forme actuelle de SARL ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le rapport du Commissaire à la Transformation ;
- Le récépissé de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce du rapport du Commissaire à la Transformation ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le projet de statuts de la Société sous forme de SAS.

Monsieur le Président déclare que les documents et actes prescrits par la loi, les règlements et les dispositions statutaires ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration, et les Associés reconnaissent avoir eu connaissance des documents nécessaires à leur information.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS))

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport du Commissaire à la Transformation :

- Constate que les 120 parts sociales de la Société ont été entièrement libérées ;
- Constate que les conditions requises pour la transformation en SAS sont remplies ;
- Prend acte que la transformation n'entraîne aucune réévaluation des éléments d'actif.

L'Assemblée décide de transformer la Société en société à par actions simplifiée (SAS) à compter de ce jour.

L'Assemblée prend acte que la Société conservant sa personnalité juridique continuera d'exister sous sa forme nouvelle, sans aucun changement dans son actif ou son passif. Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée et l'adresse du siège restent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme mille deux-cent soixante euros (1 260,00 €). Il demeure divisé en mille deux cent soixante (1 260) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune.

Les fonctions de Gérant de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée prennent fin ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Adoption article par article des nouveaux statuts de la Société sous sa forme nouvelle de SAS)

L'Assemblée après avoir pris connaissance du projet de statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme de SAS décide d'adopter article par article, puis dans son ensemble les nouveaux statuts de la Société qui demeurent annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

D.C.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du Président de la Société)

L'Assemblée désigne en qualité de Président de la Société et pour une durée indéterminée :

Monsieur Dan Cohen, né le 23 septembre 1968 à Casablanca (Maroc), demeurant 28 bis avenue Mozart 75016 Paris

Ici présent et qui déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée)

L'Assemblée comme conséquence de ce qui précède constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes Résolutions et notamment à Legalfree, 11 rue de Magdebourg – 75116 Paris, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris ainsi que pour certifier conforme les actes visés à l'article R.123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A.123-4 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

Dan Cohen

07 / 02 / 2024

Signature Certificate

Reference number: ZCJ54-6G4FN-GZWH5-MOF6W

Signer

Timestamp

Signature

Dan Cohen

Email: dcohenscali@gmail.com

Sent:

07 Feb 2024 14:12:31 UTC

Viewed:

08 Feb 2024 14:25:40 UTC

Signed:

09 Feb 2024 12:21:37 UTC



Recipient Verification:

✓ Email verified

08 Feb 2024 14:25:40 UTC

IP address: 88.169.2.116

Location: Paris, France

Document completed by all parties on:

09 Feb 2024 12:21:37 UTC

Page 1 of 1



Signed with PandaDoc

PandaDoc is a document workflow and certified eSignature solution trusted by 50,000+ companies worldwide.

